RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 20274
Numéro SIREN : 808 462 154
Nom ou dénomination : HPVA PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2020 sous le numéro de dépôt 123446

Emerson
audit & conseil

Emerson Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
48 rue Cardinet - 75017 Paris
Tel. : 09 81 94 88 20

HPVA PARTICIPATIONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE HPVA PARTICIPATIONS, ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A REPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000 euros
12 rue Vignon 75009 PARIS
R.C.S. PARIS 808 462 154

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'Associé Unique en date du 21 septembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le total des produits d'exploitation de la société HPVA Participations est de 39,2 K€, en hausse de 29,9 K€ par rapport à la clôture précédente. Les produits d'exploitation sont essentiellement composés de refacturations de frais divers.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 69,6 K€, en hausse de 25,2 K€ par rapport à N-1. Elles sont constituées de principalement :

- 36,1 K€ d'honoraires, en hausse de 23,9 K€ par rapport à N-1 ;
- 28,8 K€ de rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires divers, similaires à N-1 ;

Le résultat financier s'élève à la clôture au 31/12/2019 à 14,5 K€, en hausse de 11,9 K€ par rapport à N-1. Cette hausse s'explique notamment par le hausse des intérêts et produits assimilés de 10,9 K€, cohérent avec la hausse des comptes-courants débiteurs envers les filiales de HPVA Participations.

La société fait état pour l'exercice clos le 31/12/2019 d'une perte de 15,8 K€, en hausse de 15,5 K€ par rapport à N-1.

Le total du bilan s'élève à la clôture au 31/12/2019 à 1 629 K€, en hausse de 656 K€ par rapport à N-1.

L'actif de la société HPVA Participations est composé de :

- D'immobilisations financières s'élèvent à 816,2 K€, en hausse de 300 K€ par rapport à N-1. Elles sont principalement composées de :
 - 649,7 K€ de titres de participation, en hausse de 298 K€ par rapport à N-1 ;
 - D'obligations sur CHN pour un montant de 140 K€, similaire à N-1.
- D'autres créances pour 665,9 K€, en hausse de 226,6 K€ par rapport à N-1 ;
- De disponibilités pour un montant de 147,1 K€, en hausse de 131,1 K€ par rapport à N-1.

Ainsi, la hausse s'explique principalement par :

- Une hausse des titres de participation de 298 K€, s'expliquant par des créations de sociétés et des augmentations de capital suivantes :
 - SEHOD pour 100,5 K€ ;
 - SOFIHBO pour 100 K€ ;
 - Hotelop Les Dryades pour 97,5 K€ ;
 - Immotel les Dryades pour 10€.

- Une hausse des autres créances de 226,5 K€, s'expliquant en partie par la hausse des comptes-courants Actionnaires, dont notamment :
 - Une hausse de 157,5 K€ des avances en comptes-courants auprès de la société Compagnie Hôtelière de Roissy ;
 - Une hausse de 52,3 K€ des avances en comptes-courants auprès de la société Immotel les Dryades. Pour rappel, la société a été créée durant l'exercice ;
 - Une hausse de 10,7 K€ des avances en comptes-courants auprès de la société Hotelop Nevers Quai de Loire ;
 - Une hausse de 6,9 K€ des avances en comptes-courants auprès de la société Hotelop Chateauroux.

Le passif de la société HPVA Participations au 31/12/2019 est principalement composé de :

- De capitaux propres pour 427,6 K€, en baisse de 15,8 K€ par rapport à N-1, s'expliquant par la perte de 15,8 K€ au titre de l'exercice 2019.

- D'emprunts et dettes financières diverses pour un montant de 1 134,7 K€, en hausse de 607 K€, s'expliquant essentiellement par la hausse de 607 K€ des avances en comptes-courantes faites par la maison mère HPVA Hotels au profit de HPVA Participations ;

- D'autres dettes pour 58,9 K€, en hausse de 54,9 K€ par rapport à N-1, composées de :
 - Capital libéré envers Hotelop les Dryades pour 48,7 K€ des suites de la création de la société sur l'exercice 2019 ;
 - De capital non libéré pour 4 K€ envers Hotelop Dijon ;
 - D'opérations pour compte d'Immotel – Annemasse pour 6,2 K€.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 24 novembre 2020

Emerson Audit



Gabriel de Villepin
Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie de Paris